



COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CMM
27 octobre 2022
SOMMAIRE DES POINTS

Dérogation à la Politique de financement de l'ARTM

La CMM approuve une dérogation temporaire de l'application de la Politique de financement de l'ARTM pour l'année 2023, de sorte que la contribution financière de base des municipalités desservies par l'Autorité, incluant les municipalités hors territoire, soit indexée de 4 % par rapport à l'année financière 2022, à l'exclusion des contributions à la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) et des contributions basées sur la richesse foncière uniformisée (RFU) qui demeurent perçues au réel des sommes dues. De plus, elle demande :

- au gouvernement du Québec de reconduire, au cours des prochaines années, son soutien financier à l'ARTM notamment pour combler le manque à gagner tarifaire découlant des effets durables de la pandémie de la COVID-19 ainsi que la hausse des coûts découlant de l'inflation, de manière à éviter une hausse supplémentaire des contributions municipales;
- au gouvernement du Québec qu'à l'instar la Ville de Saint-Jérôme, que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu contribue aussi au financement du transport collectif de la région métropolitaine;
- de réitérer la demande faite par la Communauté à la SAAQ pour que cette dernière perçoive la taxe sur l'immatriculation de la Communauté dès janvier 2024.

Formation d'un comité conjoint avec la Société canadienne des postes visant à réduire l'impact environnemental de la distribution de courrier publicitaire

À la suite d'échange avec la Société canadienne des postes, la CMM va créer un comité de travail regroupant Postes Canada, un représentant de chacun des secteurs de la Communauté siégeant sur le groupe technique de gestion des matières résiduelles, un représentant de la Ville de Montréal, un représentant de la Ville de Mirabel et un représentant de la Communauté. L'objectif de ce comité de travail est de soumettre au CA, au plus tard, le 1^{er} mai 2023, un rapport faisant état des solutions visant à réduire l'impact environnemental de la distribution de courrier publicitaire dans le contexte où des municipalités ont adopté ou adopteront dans les prochaines années des réglementations municipales ayant pour objectif la réduction à la source des matières résiduelles.

Demande de création d'une norme appropriée pour la disposition des lingettes jetables

La CMM souligne l'important problème de l'élimination des lingettes hygiéniques dites « jetables dans les toilettes » et de leur impact sur les infrastructures d'assainissement des eaux usées. Elle demande aussi au gouvernement fédéral une révision de la décision du Bureau de la concurrence du Canada afin que conformément à la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, la désignation « jetable dans les toilettes » soit réservée à des produits pour lesquels le potentiel de désintégration dans les égouts est confirmé en plus de demander un moratoire pour le Canada de l'appellation « jetables dans les toilettes » tant et aussi longtemps qu'une norme appropriée ne soit créée afin de garantir la véracité et la validité du potentiel de dégradation dans les égouts afin d'éradiquer l'impact de cette pratique sur les infrastructures d'assainissement des eaux usées.

Rapport du directeur général concernant les demandes de modifications aux limites des milieux terrestres d'intérêt métropolitain du règlement de contrôle intérimaire 2022-96 ainsi que sur son application

La CMM reporte le dépôt d'un projet de règlement modifiant le RCI 2022-96 au début de l'année 2023, afin que les MRC et les agglomérations puissent soumettre pour analyse des propositions de modifications aux limites des milieux terrestres d'intérêt métropolitain.

Règlement de remplacement 232-2 édictant le schéma d'aménagement et de développement de 3e génération de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges

La CMM émet un certificat de conformité à l'égard du règlement numéro 232-2 en remplacement du règlement 232 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de 3e génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges considérant la décision rendue par la Commission municipale du Québec, dans le dossier CMQ-68319-001 (31884-22) pour le règlement numéro 232.

Règlement numéro 32-22-37 modifiant le schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

La CMM approuve le règlement 32-22-37 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu modifiant le schéma d'aménagement visant à remplacer l'affectation agricole de certains lots et parties de lots situés à Mont-Saint-Hilaire par une affectation de type urbaine ou conservation et à apporter diverses corrections cléricales, puisque ce règlement est conforme au PMAD, et ainsi délivre un certificat de conformité.

Adoption du projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031

La CMM prend acte du rapport des travaux de la commission de l'environnement et de la transition écologique et adopte le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031. Les consultations publiques en lien avec ce projet se termineront avec des séances de consultations publiques se terminant au plus tard le 15 avril 2023.

Acquisition de lots vacants situés dans le bois et corridor forestier métropolitain de Chateauguay-Léry (2021-A)

Aucune documentation en lien avec ce sujet, mais concerne la Couronne-Sud.

p. j.

- Ordre du jour de la séance du comité exécutif de la CMM du 6 septembre 2022

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Jeudi 27 octobre 2022 à 9 h 00
Siège de la CMM
1002, rue Sherbrooke Ouest, 24^e étage
Montréal (Québec) H3A 3L6

1. Procès-verbal

- 1.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2022

2. Direction générale

- 2.1. Demande de localisation de l'agence canadienne de l'eau sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal
- 2.2. Dérogation à la Politique de financement de l'ARTM
- 2.3. Dépôt du certificat de crédits budgétaires
- 2.4. **PRÉSENTATION**
VERS LA COP15 : LES GRANDS PROJETS MÉTROPOLITAINS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE ET SES OTILS DE MISE EN ŒUVRE
- 2.5. Attribution du contrat pour le service d'entretien de 5 stations de mesure des niveaux d'eau (cours d'eau locaux) pour 2023
- 2.6. Formation d'un comité conjoint avec la Société canadienne des postes visant à réduire l'impact environnemental de la distribution de courrier publicitaire
- 2.7. Demande de création d'une norme appropriée pour la disposition des lingettes jetables
- 2.8. Désignation d'un représentant de la CMM à la commission spéciale mise sur pied par la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac relativement aux ouvrages de protection contre les inondations

ORDRE DU JOUR

3. Aménagement

- 3.1. Rapport du directeur général concernant les demandes de modifications aux limites des milieux terrestres d'intérêt métropolitain du règlement de contrôle intérimaire 2022-96 ainsi que sur son application
- 3.2. Règlement de remplacement 232-2 édictant le schéma d'aménagement et de développement de 3^e génération de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges
- 3.3. Avis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le projet de règlement portant le numéro de résolution 2022-09-12571 de la MRC de Montcalm
- 3.4. Avis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le règlement de contrôle intérimaire numéro 529 de la MRC de Montcalm
- 3.5. Règlement numéro 32-22-37 modifiant le schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu
- 3.6. Règlement numéro 146-15 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de 3^e génération de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption

4. Environnement

- 4.1. Adoption du projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031
- 4.2. Avis de conformité au PMGMR - compostage de feuilles mortes au Parc Jean-Drapeau
- 4.3. Compensation de la perte de couvert forestier - Rapport de suivi du projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île d'Hydro-Québec

ORDRE DU JOUR

5. Finances

- 5.1. Prévisions budgétaires 2023
- 5.2. Suivi budgétaire - dépôt des états comparatifs
- 5.3. Dépôt de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 23 août au 10 octobre 2022

6. Politiques, interventions et développement

- 6.1. Présentation du rapport final d'emploi de la contribution financière des municipalités rurales de la CMM
- 6.2. Acquisition de lots vacants situés dans le bois et corridor forestier métropolitain de Chateauguay-Léry (2021-A)
- 6.3. Acquisition des lots 1 787 375 et al. (38 lots ou parties de lots) au bois Saint-François Est à Laval (PP-33)
- 6.4. Acquisition d'une partie du boisé Sabourin à Saint-Bruno-de Montarville (PP32)
- 6.5. Projet d'aménagement d'un sentier cyclable à McMasterville (segments M-rv-5 et M-rv-6-1)
- 6.6. Acquisition du golf Le Boisé de Terrebonne (2020-25)

ORDRE DU JOUR

7. Secrétariat

- 7.1. Modification au Règlement intérieur du comité exécutif RCE-04-2 relatif à la délégation de pouvoirs au directeur général
- 7.2. Honoraires professionnelles pour les dossiers judiciaires des règlements de contrôle intérimaire
- 7.3. Honoraires professionnels pour l'acquisition des lots des cinq dossiers du boisé Châteauguay-Léry
- 7.4. Règlement 2022-103 modifiant le règlement 2006-37 sur le traitement des membres du Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal afin qu'il s'applique également aux commissions à durée déterminée
- 7.5. Recommandation d'une candidate au conseil d'administration du Musée d'art contemporain de Montréal (MACM)

8. Note d'information

- 8.1. Résolution concernant le groupe de travail sur le projet structurant dans l'est de Montréal
- 8.2. Réception et traitement d'une demande de soutien financier et de reconnaissance d'Exporail comme équipement à caractère métropolitain
- 8.3. Demande d'ajout d'un membre sur la Commission du PMAD - couronne nord